

EDITORIAL



Chers amis,

En cette fin d'année 2014, c'est le moment de tirer un bilan objectif de de l'année qui vient de s'écouler.

Elle fut finalement moins difficile que prévu, avec une activité qui s'est maintenue, même si la visibilité reste mauvaise, avec des épreuves qui ont vu le nombre de spectateurs se maintenir, voire progresser pour certains grands événements, et avec des fédérations qui ont vu leur nombre de licenciés progresser.

Du côté des résultats sportifs, 2014 aura été un cru exceptionnel, en particulier pour la moto qui voit la France devenir la 1^{ère} nation mondiale avec pas moins de 10 titres mondiaux décernés par la FIM

Les marchés auto et moto affichent aussi à nouveau des couleurs, certes par rapport à une année 2013 très mauvaise, mais cela est toutefois rassurant, avec un salon de l'auto de Paris qui a battu un nouveau record d'affluence

Du côté du GN CACEIPA, on a vu le nombre global de membres se maintenir malgré quelques retraits compensés par de nouvelles arrivées.

Nous avons avancé sur tous les dossiers engagés (modélisation circuits avec S.Lab, CQP sécurité pistes, assurance circuits avec Allianz, promotion du GN CACEIPA).

A noter l'importance de la signature de la convention avec le groupe ACTUAL/LINKS qui nous permet d'entrevoir une nouvelle dimension économique pour le GN CACEIPA. Ainsi, plusieurs collectivités nous ont déjà contacté pour les aider à définir leurs projets de développement économique autour de leur pôle mécanique.

Malheureusement, 2015 sera une année encore incertaine compte-tenu de la situation économique actuelle en France et en Europe, mais nous devons croire en l'avenir en continuant d'investir dans nos structures et dans les hommes qui les font vivre.

Je vous adresse mes meilleurs vœux de succès et de bonheur pour 2015.

Jean-Pierre MOUGIN – Président

ADHESION 2015

En cette fin d'année 2014, le GN CACEIPA prépare d'ores et déjà l'année 2015. Des actions se sont concrétisées durant cette année 2014 comme le dossier «Assurance des circuits» et la signature de la convention entre Links et le GN CACEIPA. Cependant, de nombreux dossiers vont continuer à avancer positivement en 2015 comme les labels «Ecole de Pilotage» Auto et Moto avec la FFM et la création d'un Certificat de Qualification Professionnel pour les métiers liés à la piste en collaboration étroite avec le Circuit Paul Ricard.

Le GN CACEIPA a pour objectif principal de défendre l'activité et les emplois associés en s'adaptant au mieux aux nouvelles contraintes de plus en plus nombreuses et en recherchant des solutions acceptables pour tous, en s'appuyant sur les nombreuses Commissions Spécialisées et au travers des Colloques Nationaux organisés par le GN CACEIPA avec tous les acteurs de la profession.

Quel est l'intérêt de rejoindre le GN CACEIPA ?

1. Vous entrez dans un groupement professionnel qui vous permet d'être en contact avec l'ensemble des acteurs de la profession, et augmentez ainsi vos relations.
2. Vous participez à la promotion des métiers de la filière automobile et défendez les intérêts de la profession.
3. Vous êtes informé à tout instant de l'actualité de la profession et des évolutions en cours.
4. Vous pouvez consulter toutes les publications techniques sur un site internet à jour.
5. Vous avez un interlocuteur permanent à votre écoute.
6. Vous bénéficiez d'un référencement spécifique sur notre site internet.
7. Vous pouvez vous appuyer sur les différentes Commissions Spécialisées qui sont à votre écoute pour répondre aux problématiques que vous rencontrez au quotidien.

Le GN CACEIPA représente aujourd'hui la quasi-totalité des circuits et centres d'essais industriels français. Une partie de l'étude menée par le GN CACEIPA sur le poids économique des circuits (hors centres d'essais) en 2012 montre que les circuits français représentent des retombées économiques d'environ 250 M€ sur une année d'activité et plus de 1000 emplois à temps plein et 700 emplois saisonniers.

Résumé du Conseil d'Administration – GN CACEIPA 03 Décembre 2014 chez Links Consultants

Le Conseil d'Administration du GN CACEIPA s'est réuni le 03 Décembre 2014 chez Links Consultants à Paris sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOUGIN.

Principales informations:

☞ A noter, les prochains rdv du GN CACEIPA (cf. [calendrier](#)) avec notamment l'organisation du *colloque national « Homologation-Sécurité-Assurance » le 25 mars 2015*.

Suite à la signature de la convention entre Links et le GN CACEIPA, un courrier accompagné de la nouvelle plaquette de communication a été envoyé aux différentes collectivités locales concernées par des activités liées aux sports mécaniques.

Le cabinet S.Lab a rencontré la FIM et la FFM lors des 24H du Mans Moto afin de travailler sur la modélisation spécifique pour la moto. Le cabinet travaille avec la FIA sur l'optimisation du logiciel actuel.

La situation financière du GN CACEIPA est stable malgré une année exceptionnelle, en termes de dépenses (étude acoustique d'Azimut Monitoring et étude juridique du Cabinet Vazier et Associés sur la reconnaissance de responsabilité commun à l'ensemble des circuits)

Le nombre total d'adhérents est stable avec près d'une centaine de membres en 2014 dont près de 30 circuits de vitesse.

Un point de situation de l'ensemble des Commissions Spécialisées du GN CACEIPA a été présenté :

Commission spécialisée « circuit et assurance »

La commission s'est réunie sur le circuit de l'Anneau du Rhin fin novembre. Il a été question des baptêmes moto, de l'utilisation des caméras embarquées type GoPro ainsi que de l'utilisation des bracelets électroniques sur le Circuit Carole. La commission souhaite créer une charte qui regroupera l'ensemble des documents uniques et les principales décisions par rapport à la sécurité sur les circuits (briefing, reconnaissance de responsabilité...).

Commission spécialisée « Ecole de pilotage auto »

Les écoles de pilotages se sont réunies en octobre. L'ADEPA a reçu une première réponse peu satisfaisante du Ministre Michel SAPIN via Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui l'avait interpellée sur la problématique de la TVA et TVS des écoles. Il a été également fait un point sur l'avancement du label de qualité des écoles GT, qui devrait être finalisé en mars 2015.

Commission spécialisée « Ecole de pilotage moto »

Un premier document a été rédigé par rapport au label des écoles moto. Ce document va être soumis en interne au GN CACEIPA avant la programmation début 2015 d'une réunion de travail avec le DTN adjoint de la FFM.

Commission spécialisée « Centres d'Essais Industriels »

La prochaine réunion aura lieu le 11 décembre 2014 à l'UTAC sur le site de Mortefontaine. Il y sera question de l'EPGSA, des essais routiers, des systèmes de radio géo-localisés et du document unique. A noter la présence d'un représentant du site Bosch de Juvincourt en vue de son adhésion 2015.

Commission spécialisée « Motocross & Supermotard »

Monsieur Maurice PEGEOT annonce que la prochaine réunion aura lieu lors du prochain Grand Prix MX FIM sur le site de Villars-sous-Écot les 30 & 31 mai 2015.

Commission spécialisée « Développement Economique »

Suite à l'envoi d'un courrier co-signé Links/GN CACEIPA accompagné de la nouvelle plaquette de communication à l'ensemble des collectivités possédant un circuit. Monsieur Henri CROIZIER précise que la prochaine étape sera de rencontrer les principaux acteurs des collectivités début 2015.

Réunion Emissions Sonores GN CACEIPA Ministère de la Santé-Ministère de l'Ecologie-FFSA-FFM



A la demande de son Président, le GN CACEIPA a organisé une première réunion sur le thème des émissions sonores regroupant le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Environnement, le Représentant des ARS, la FFSA, la FFM et la société Azimut Monitoring. ([compte rendu - site internet](#))

Le but de cette réunion a été de faire une présentation sur la situation actuelle des circuits au regard des émissions sonores afin de comprendre au mieux la situation de chacun.

Le Président, Monsieur Jean-Pierre MOUGIN a présenté les différentes législations actuelles via le Code du Sport les RTS des Fédérations délégataires, appuyé par les représentants de la FFM et de la FFSA. Monsieur Marc ESMENJAUD (ARS 38) a présenté un document technique sur les émissions sonores avec un point spécifique sur le bruit résiduel (mesure sur échantillon ou à long terme).

En conclusion, il ressort que les gestionnaires de circuits doivent travailler très en amont en vue de l'homologation de leur site et rester très vigilants avec leurs élus sur les projets d'urbanisation (PLU) pouvant impacter leurs circuits vis-à-vis des riverains. Un travail important et soigné doit également être réalisé pour la note de tranquillité publique.

Les différentes mesures sur les circuits sont faites pour démontrer les bonnes gestions des différents sites en vue des homologations ou ré-homologations. (horaires, véhicules...)

DOSSIER DU MOIS

Emploi/Formation professionnelle

EMPLOIS D'AVENIR

Il est bon de rappeler qu'un effort particulier a été fait par l'Etat au travers des Emplois d'Avenir pour encourager l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans soit sans qualification, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Dans le champ du sport, c'est ainsi près de 9 000 emplois d'avenir qui ont été signés jusqu'à ce jour au travers de conventions signées par 21 fédérations sportives.

L'EA est ouvert à tous les employeurs mais avec un degré de prise en charge qui diffère en fonction du secteur dans lequel se situe les structures (75% pour l'associatif et le non-marchand et 35% pour le secteur marchand). Certaines régions abondent même cette aide pour atteindre 100% du coût d'un tel emploi.

Les emplois couverts sont très variés et peuvent concerner l'animation sportive, la logistique, l'événementiel, les tâches administratives, l'accueil, le transport,

Une circulaire du Ministère du travail de 2013 relative au dispositif des emplois d'avenir, précise désormais qu'il est possible de prescrire des contrats d'un an renouvelables, que le recrutement à temps partiel est possible, que la formalisation des actions de formation peut intervenir après la signature du contrat et que le dispositif est ouvert plus largement au secteur marchand.

Pour tous renseignements à ce sujet, vous adresser à votre « Pôle Emploi » ou à la « Mission locale »

APPRENTISSAGE

Le Gouvernement souhaite relancer l'apprentissage en France, située très loin de certains autres pays européens, tels que l'Allemagne, dans ce domaine.

L'objectif est d'atteindre 500 000 apprentis en 2017 (420 000 actuellement) dont 10 000 dans la fonction publique (700 actuellement) et 60 000 dans l'enseignement public (40 000 actuellement) L'objectif dans les domaines du sport et de l'animation est de doubler le nombre d'apprentis en passant de 3300 en 2014 à 6600 en 2017 (jeunes de 16 à 25 ans)

La concertation nationale du 19 septembre dernier (Etat/Syndicats/Organisations patronales/Régions) a permis de dégager 200 M€ pour les CFA (Centres de Formation d'Apprentis) et d'accorder une prime de 1 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés embauchant 1 apprenti pour la 1^{ère} fois (cumul avec la prime de 1 000 € déjà accordée pour les entreprises de moins de 11 salariés)

Une convention est en cours de signature pour le sport entre le Ministère des Sports, le CNOSF, l'Association des Régions de France (ARF) et la Fédération Nationale des CFA.

Pour tous renseignements à ce sujet, vous adresser à votre CFA ou à votre CCI

FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi du 5 mars 2014 précise les objectifs de la réforme de la formation professionnelle:

- Un financement simplifié
- Une mutualisation renforcée au profit des TPE/PME
- Un entretien professionnel rénové
- La création du Compte Personnel de Formation (CPF)
- Le rôle des branches et des OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés)
- Une réforme de l'apprentissage

En ce qui concerne le financement, est institué une contribution unique de 0,55% de la masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés et de 1% pour les autres, assorti de la suppression de l'obligation fiscale au titre du plan de formation (plus de contrôle d'imputabilité, plus de déclaration fiscale 2483), même si le contrôle de l'administration demeure (respect des obligations de versements à l'OPCA, réalité des actions de formation)

En ce qui concerne l'entretien professionnel, il sera généralisé à toutes les entreprises (sans condition d'effectif et secteur d'activité) et remplacera plusieurs des entretiens en vigueur actuellement.

Il devra avoir lieu tous les 2 ans et sera consacré aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualification et d'emploi et ne portera pas sur l'évaluation du travail du salarié. Il donnera lieu à la rédaction d'un document dont une copie devra être remise au salarié.

Le 1^{er} entretien devra avoir lieu avant le 8 mars 2016.

Tous les 6 ans, un entretien devra être organisé portant sur le parcours professionnel du salarié dans l'entreprise afin de garantir le maintien de son employabilité. L'entretien fera l'objet d'un compte-rendu mettant en évidence le respect d'au moins 2 des 3 critères suivants : formation suivie, évolution salariale et professionnelle, certification obtenue par formation ou VAE.

En ce qui concerne le CPF (Compte Personnel de Formation) qui remplacera le DIF (Droit Individuel à la Formation) à compter du 1^{er} janvier 2015, il permettra à toute personne occupant un emploi ou à la recherche d'un emploi jusqu'à son départ à la retraite de voir son compte crédité en heures tout au long de sa carrière professionnelle, y compris lorsque le salarié change d'employeur (transférabilité du CPF)

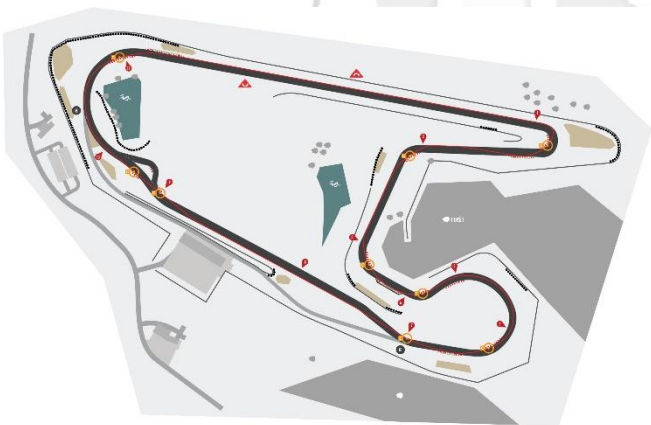
Le nombre maximum d'heures autorisées sur le CPF reste à 150h avec un maximum de 24h/an jusqu'à 120h puis de 12h/an jusqu'à 150h.

Zoom sur un circuit « Le Circuit de Haute Saintonge »

Dans ce magnifique département de la Charente-Maritime, proche du Périgord et du Bordelais, le Pôle Mécanique de Haute Saintonge s'est ouvert en juin 2009. Ce circuit pensé et conçu «développement durable» pour la sécurité routière et les loisirs mécaniques offre, grâce à ses deux pistes et ses infrastructures, une multitude d'activités.

Les infrastructures servent aussi de centre d'essais pour la Mobilité Durable et pour le développement des véhicules du futur.

La vocation de ce nouvel espace est d'être un site « pilote », sans précédent, d'enseignement à une conduite plus sûre et plus économe mais aussi de démontrer qu'il existe des loisirs mécaniques « durables ».



Le circuit d'essais, de vitesse et de loisir a été pensé pour répondre à tous les besoins. Homologué pour les autos et les motos, il est naturellement vallonné conformément au relief spécifique au sud de la Haute-Saintonge



La piste de vitesse est parmi l'une des plus rapides de France. Composée de deux lignes droites de 650 m et de 7 virages, la piste est divisée en 4 zones très surveillées par 15 caméras et un système de 7 feux clignotants prévenant les dangers ; pour les motos sont prévus des commissaires en plus des caméras et des feux.

Pour garantir une sécurité optimale, cette piste bénéficie de nombreux et larges dégagements, les bacs à graviers ont été disposés le plus loin possible de la piste afin d'éviter les interruptions de piste et les éventuels dégâts causés par les graviers.

Le circuit de vitesse est homologué GRADE 3 par la CNECV pour les compétitions auto et moto.



Le Karting:

Piste « polyvalente » pour la sécurité routière, l'éco-conduite et la démonstration technologique. Cette piste a une double vocation : proposer une piste longue, large et homologuée pour la pratique du karting et la location (karting électrique) mais aussi servir de piste d'essais, de démonstration technologique pour les constructeurs ou encore de parcours routier sécurisé pour les organismes de prévention des risques routiers et d'éco-conduite.

Cette piste de karting extérieure est l'une des premières en France à utiliser des kartings électriques. Le circuit accueille le karting de compétition lors de meetings, régionaux, nationaux.



Le circuit de Haute-Saintonge est un lieu parfaitement étudié pour les événements, les présentations, conventions, séminaires, incentives, etc.

Avec ses deux pistes et ses quatre bâtiments dont 80 m2 de terrasse panoramique et une grande salle de 240m² homologuée pour 340 personnes, il offre une multitude de possibilités d'événements et d'animations.

Contact : Circuit de Haute Saintonge

Monsieur Julien Beltoise

La Grand-Font

17360 LA GENETOUZE

GPS : Lat. : 45° 14' 28.98''N

Long. : 0° 05'36,28'' O

Téléphone: 05 46 04 08 10

Email : contact@circuitdhs.com

Site: www.circuitdehautesaintonge.com